



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



**Vendredi 9 juin 2023**

	<u>Présents</u>	<u>Absent</u>	<u>Procuration à</u>
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA	X		
Virginie BARLET	X		
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Valérie TIELEMANS	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME	X		Arrivée à 19h30
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD (secrétaire de séance)	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN		x	Procuration à JL WOUTS
Alain DUFRESNE	X		

### Ordre du jour :

1. Election des sénateurs – désignation des délégués des conseils municipaux
2. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2023
3. Actualisation des tarifs des prestations jeunesse
4. Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle de sports
5. Budget commune 2023 - décision modificative n°1
6. Avis sur cession d'un logement locatif social par l'OPH Pas de Calais Habitat
7. Adhésion à VIGIFONCIER
8. Questions diverses

**Début de séance : 19h00**

## 1. Election des sénateurs – désignation des délégués des conseils municipaux

Conformément aux dispositions du décret 2023-257 du 6 avril 2023, les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 24 septembre 2023 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs.

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants (mails du 31 mai 2023).

La circulaire de Monsieur le ministre de l'Intérieur du 30 mars 2023 précise le nombre de délégués pour les conseils municipaux de 19 membres, soit 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

L'ordre des suppléants élus est déterminé successivement par l'ancienneté de leur élection, puis si même ancienneté par le nombre de voix obtenues, par l'âge des candidats (le plus âgé en premier).

### *Principes généraux*

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseils municipaux, sur une même liste paritaire suivants le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre). La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

### *Constitution du bureau électoral*

Le bureau électoral est composé le jour du scrutin, par le président (le Maire), par deux membres du conseil municipal les plus âgés présents et les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

### *Election :*

Etaient représentés : Mme CAMPHIN représentée par M. WOUTS et Mme VANDOMME représentée par M. SENECHAL.

Bureau électoral : NOE Virginie – EVRARD Olivier – BECQUET Patrick et DUFRESNE Alain

Résultats : 19 votants – 1 bulletin nul = 18 suffrages exprimés

La liste **Avancer ensemble pour Givenchy** a obtenu 18 suffrages, soit 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Liste nominative des personnes désignées dans l'ordre : SENECHAL – BARLET – ALLART – BACQ - BECQUET – GLODEK – BRUYERE et VANDOMME.

***Minute de silence en hommage à Gérard DELORME.  
Nous inaugurerons une plaque au citystade à son nom.***

*Arrivée de Sabine VANDOMME.*

Reprise de l'ordre du jour.

## 2. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2023

Aucune remarque.

### **Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention		
Contre	0	



	19	Votants
--	----	---------

## Délibération adoptée à l'unanimité. 19 voix pour.

### 3. Actualisation des tarifs des prestations jeunesse

Madame Virginie BARLET, Adjointe au Maire en charge de la jeunesse et du lien intergénérationnel, conformément au vote du budget 2023, annonce la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des activités périscolaires et extrascolaires. Mise en place cet été pour les parents.

En effet, afin de faciliter le quotidien des parents, la commune a fait le choix d'adhérer à une démarche dématérialisée de la gestion des activités restauration scolaire, garderie et accueil de loisirs grâce au logiciel MyPérischool.

Une mise en conformité des tarifs est nécessaire pour répondre aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales et dans le but d'uniformiser les tarifs de cantine sans pour autant impacter le budget des familles, et ce malgré des coûts de fonctionnement croissants.

Madame BARLET, propose de délibérer sur l'ensemble des prestations jeunesse, applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

#### 1) Tarifs de la restauration scolaire

Restauration scolaire	Tarifs
Repas enfant	4.10 €
Repas adulte	4.10 €
Retardataires (présent sans inscription préalable dans les délais)	7.00 €

Les inscriptions se font le jeudi avant 10h de la semaine précédente pour la semaine suivante.

Le tarif pour les non réservataires dont les enfants vont à la cantine sans inscription préalable est de 7 euros.

Les repas pourront être annulés et remboursés sous forme d'avoir ou par mandat administratif sur présentation d'un justificatif médical.

*Virginie BARLET demande s'il y a des questions.*

*Jean Louis WOUTS : Par rapport aux tarifs d'avant.*

*Virginie BARLET : tarifs précédents 4.57 € les 10 premiers repas puis 3.59 € les suivants. On a effectué un travail avec Isabelle COURTOIS et Jérôme BRUYERE. Nous avons fait le choix que personne ne soit perdant.*

*Pierre SENECHAL : C'est la juste moyenne qui fait que tout le monde payera le même prix.*

*Guillaume VEGA : Pour que les familles ne soient pas perdantes il y a une participation de la commune (environ 900€ à l'année).*

*Pierre SENECHAL : On a décidé de maintenir l'ensemble des services et dans certains cas les augmenter mais nous n'avons augmenté aucune part des parents. A l'inverse des autres communes qui augmentent les services et la participation des parents.*

#### 2) Garderies périscolaires (inchangées)

Garderie périscolaire	Tarifs
Matin	1.00 €
Soir avec goûter	1.70 €

La garderie périscolaire du matin fonctionne de 7h30 à 8h30 et celle du soir de 16h30 à 18h30 avec collation.

Une inscription aux garderies sera nécessaire via le nouveau logiciel.

Remboursement possible sur présentation d'un justificatif médical.

*Virginie BARLET : Auparavant il n'y avait pas d'inscription. Avec le nouveau logiciel on aura une inscription qui sera faite. Des questions ?*

*Jean Louis WOUTS : il y a une amplitude augmentée ?*

*Virginie BARLET : non inchangée. Même amplitude et mêmes tarifs.*

### 3) Garderie extrascolaire du mercredi

Face à une demande importante des parents en difficultés pour la garde de leur(s) enfant(s) les mercredis, la municipalité propose la mise en place d'une garderie extrascolaire les mercredis sur la journée.

La garderie fonctionnera de 7h30 à 18h30 pendant la période scolaire. L'accueil et le départ des enfants sont échelonnés de 7h30 à 9h00 et de 17h à 18h30. La restauration du midi et les collations sont comprises dans la prestation.

L'inscription se fait au mois.

Pour des raisons matérielles et humaines et afin de répondre à un taux d'encadrement approprié, le nombre de place est limité à 30 enfants accueillis.

Elle sera ouverte uniquement en journée pour les familles ayant un lien avec la commune, selon les priorités suivantes :

1. Résident à Givenchy en Gohelle (au moins un parent en cas de parents séparés ou divorcés selon le jugement de garde) et enfant scolarisé à Givenchy en Gohelle
2. Résidant à Givenchy en Gohelle et enfant non scolarisé à Givenchy en Gohelle
3. Non résidant à Givenchy en Gohelle et enfant scolarisé à Givenchy en Gohelle

Garderie extrascolaire du mercredi	Tarifs
Journée	15 €
Retardataires sous réserve des places disponibles	20 €

Remboursement possible sur présentation d'un justificatif médical.

*Jean Louis WOUTS : C'est par rapport à l'encadrement ? C'est des animateurs ?*

*Pierre SENECHAL : Ce n'est pas un accueil de centre de loisirs. C'est bien une garderie.*

*Virginie BARLET : on a déjà une garderie le matin. C'est une extension.*

*Pierre SENECHAL : il y a le repas. Ça sous-entend une ouverture des locaux et du personnel. Réflexion sur la transformation en centre de loisirs (taux d'encadrement, dépenses supplémentaires...). Les subventions sont bloquées. C'est une année expérimentale avec une inscription au mois pour avoir une vision sur le mois. On tira le bilan ensemble sur une année de fonctionnement. L'enquête semble confirmer les besoins.*

*Virginie BARLET : on a eu pas mal de retours et de sollicitations.*

*Pierre SENECHAL : on limite à 30 places car il faut trouver du personnel. On veut voir où l'on va.*

### 4) Accueil de loisirs

Le barème ressources est remplacé par le quotient familial de la CAF. L'inscription se fait à la semaine entière avec les repas et collations.

Les inscriptions se font selon les périodes indiquées par le service jeunesse.

Le tarif nuitée de camping est en sus du tarif journalier.



<b>GIVENCHYSOIS</b>			
Tarif journalier par enfant (selon le nombre d'enfant inscrit)	1 enfant	2 enfants et plus	Tarif nuitée de cantine en sus du tarif journalier
Tranche 1 QF entre 0 et 450	8.88 €	7.58 €	5 €
Tranche 2 QF entre 451 et 617	10.22 €	8.72 €	5 €
Tranche 3 QF supérieur à 618	11.75 €	10.02 €	5 €

<b>EXTERIEURS</b>			
Tarif journalier par enfant (selon le nombre d'enfant inscrit)	1 enfant	2 enfants et plus	Tarif nuitée de cantine en sus du tarif journalier
Tranche 1 QF entre 0 et 450	11.75 €	10.02 €	5 €
Tranche 2 QF entre 451 et 617	12.34 €	10.52 €	5 €
Tranche 3 QF supérieur à 618	12.92 €	11.02 €	5 €

Remboursement possible sur présentation d'un justificatif médical.  
Les familles devront compléter leur compte famille et transmettre leurs justificatifs.

*Pierre SENECHAL : On rencontre des difficultés à trouver des animateurs diplômés et des directeurs diplômés. On a beau aider au BAFA et BAFD, c'est très compliqué.*

*Virginie BARLET : on n'a pas de difficulté sur l'été avec les animateurs en vacances. A la fac on n'a pas toujours de vacances sur les petites sessions de vacances.*

*Pierre SENECHAL : évolution à suivre avec Guillaume*

*Jean Louis WOUTS : Par rapport à la garderie extrascolaire du mercredi, les enfants vont être amenés à sortir ?*

*Pierre SENECHAL : il n'y aura pas de sorties dans les parcs. Eventuellement des sorties à Noël.*

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	3	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité. 19 voix Pour.**

#### 4. Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle des sports

Monsieur le Maire passe a parole à Messieurs Becquet et Evrard.

Pour mener à bien le projet d'extension de la salle de sports Jean DUBOIS, rue de la chapelle, il est nécessaire que la municipalité se fasse assister par une maîtrise d'œuvre pour les missions suivantes : esquisses, avant-projet sommaire, avant-projet définitif, études de projet, assistance à la passation des contrats de travaux.

Patrick BECQUET précise que les associations utilisatrices ont été consultées.

La société *Plandarchi* représentée par Monsieur Emmanuel NOVELLI propose d'accompagner la mairie pour ces études d'une durée d'exécution de 44 semaines, pour un montant de 37 800 euros HT.

Le programme sommaire de travaux proposé, qui devra être validé pendant la phase étude, est le suivant :

- 1 vestiaire individuel arbitre,
- 1 vestiaire collectif femmes et 1 vestiaire collectif hommes,
- 1 infirmerie,
- 1 bureau,
- 1 surface de dojo supplémentaire,
- Selon étude, remplacement du sol sportif de la grande salle et audit énergétique avec installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable.

*Alain DUFRESNE : Donc le remplacement du sol est celui de la grande salle ?*

*Pierre SENECHAL : Oui à l'étude. On va tenter déjà le nettoyage. On ira voir le résultat avec Valentino ALLART en septembre. Il n'y a pas que la résine, il y a aussi le degré d'usure.*

*Monsieur WOUTS souligne l'effort de la municipalité sur la qualité énergétique attendue. (inaudible)*

*Pierre SENECHAL : Un certain nombre choses ne sont pas notées mais peuvent être proposées par l'architecte. Nous avons consulté cet architecte car c'est lui qui a réalisé la salle. Il a déjà beaucoup d'informations qu'un néophyte n'a pas. On est en phase de recherche. On connaît les éléments indispensables qui a notre sens posent problèmes (manque de vestiaires adultes-enfants, bureau, infirmerie...). Agrandissement du dojo : on ne sait pas vraiment. On y réfléchit. C'est l'architecte qui propose et le budget qui conditionne. On a beaucoup travaillé ensemble.*

*On vous présentera le projet à venir et les réflexions des uns et des autres. On présentera aussi aux associations utilisatrices le résultat des recherches.*

*Alain DUFRESNE : Le fait d'avoir demandé l'avis des utilisateurs c'est important.*

*Patrick BECQUET : Merci Monsieur Dufresne.*

*Alain DUFRESNE : Cela doit être assez rapide pour les subventions olympiques ?*

*Pierre SENECHAL : On sera bon dans le planning, pour les subventions en mars l'année prochaine. C'est un travail que nous ferons ensemble.*

*Patrick BECQUET : Il faut également intégrer la féminisation du corps arbitrale pour les vestiaires.*

*Valentino ALLART : Il y a également une réflexion sur le renouvelable avec les panneaux photovoltaïques en production d'eau chaude.*

Vu l'article R222-8 du code de la commande publique,

Il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec Plandarchi, représenté par Monsieur Emmanuel NOVELLI, dont le siège est au 89 rue Frédéric Degeorge à Arras 62000, pour un montant de 37 800 euros hors taxes.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à effectuer l'ensemble des démarches pour l'exécution de ce contrat, solliciter toutes les autorisations et signer les actes nécessaires à la réalisation du projet d'extension de la salle de sports.

*Pierre SENECHAL : Je rappelle que nous sommes en dessous du seuil des 40 000 euros donc il n'y a pas de procédures d'appel d'offres. Décision prévue au budget.*

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	3	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité. 19 voix Pour.**



## 5. Budget commune 2023 – décision modificative n°1

Point présenté par Guillaume VEGA.

A la demande du Service de Gestion Comptable, lors d'une acquisition à l'euro symbolique de parcelles, le patrimoine de la commune doit être mouvementé à hauteur de la valeur réelle du bien.

Ainsi pour l'acquisition des parcelles AD 951 et AD 953 à Monsieur et Madame EEKHOUT, il convient d'établir les opérations patrimoniales suivantes :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
2111-041 – terrains nus	6 999.00 €	1328-041- autres subventions	6 999.00 €

Le montant a été défini par le notaire en charge de la vente. Une attestation va être jointe aux opérations comptables.

Affectation du patrimoine communale et non le budget. C'est une décision technique.

*Alain DUFRESNE : c'est le terrain rue du 14 juillet ?*

*Guillaume VEGA : oui effectivement*

*Pierre SENECHAL : Nous avons officiellement acheté le terrain de Monsieur Hautin. Ce terrain acheté 60 000 euros vaut désormais pour la commune à minima 300 000 euros par l'acquisition de la parcelle de Monsieur et Madame Eekhout. Si au dernier conseil municipal je n'ai pas été précis, je ne voulais pas donner trop d'informations qui aurait pu nous faire perdre la vente. Il ne s'agissait pas d'un problème de passage puisque nul ne peut enclaver un terrain. Le problème était la limite de construction par rapport à la rue du 14 juillet. Le fait d'acquérir la parcelle de Monsieur et Madame Eekhout déplace la voirie à l'intérieur de la voie Jean Jacques Rousseau et nous rendons le terrain de Monsieur Hautin constructible.*

*Il était ainsi constructible.*

*Nous avons également une proposition d'achat d'un fond de parcelle d'un voisin à côté.*

*Nous avons déjà des propositions pour le terrain de Monsieur Hautin. Nous ne sommes pas pressés. La maîtrise foncière est importante pour la commune.*

*J'ai la chance d'avoir une bonne équipe autour de moi qui peut vous renseigner, Monsieur Dufresne, avant les conseils.*

### Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	3	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité. 19 voix Pour.**

## 6. Avis sur cession d'un logement locatif social par Pas de Calais Habitat

Madame Virginie BARLET, conjointement avec Madame Geneviève BACQ, informe l'assemblée de la réception d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais réceptionné le 15 avril 2023 portant à la connaissance de la commune l'intention de l'office public de l'habitat Pas de Calais de céder un logement locatif social situé au 7 rue Jules Ferry à Givenchy en Gohelle.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 relatif aux avis que le conseil municipal est tenu de donner toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le Département,

Vu les articles L443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation qui prévoient, d'une part, la consultation de la commune d'implantation du logement sociale, et d'une part, en tant que collectivité publique ayant accordé un financement et sa garantie aux emprunts contractés par la construction des logements rue Ferry.

Considérant que la commune doit faire connaître son avis suivants les dispositions de l'article L443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation dans les deux mois de la saisine par l'autorité de l'Etat.

Considérant que l'aliénation proposée porte sur un logement unique et n'a pas pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur la commune,

Considérant que la cession s'opère au profit des locataires en place dans le logement,

Il est proposé d'émettre un avis sur la vente de ce bien, situé 7 rue Jules Ferry à Givenchy en Gohelle, propriété de l'OPH Pas de Calais Habitat.

*Alain DUFRESNE : Y-a-t-il eu une estimation des terrains ?*

*Pierre SENECHAL : L'avis des domaines a été donné pour un montant de 55 000 euros.*

*Valentino ALLART : Il n'y pas beaucoup de terrains.*

*Alain DUFRESNE : Il y a l'occupation de la maison sur le terrain.*

**Avis favorable.**

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	3	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité. 19 voix Pour.**

## 7. Adhésion à VIGIFONCIER de la SAFER

Point présenté par Guillaume VEGA.

Sur proposition de la SAFER, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, la commune de Givenchy-en-Gohelle peut bénéficier de l'adhésion au portail cartographique VIGIFONCIER.

Une convention définit les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière sur le territoire de la commune, en vue notamment, d'y protéger les espaces naturels et ruraux. Nous serons ainsi informés de toutes les informations de vente que la Safer reçoit de la part des notaires sur le territoire de la commune.

Ces informations de vente sont transmises par le biais du portail internet VIGIFONCIER module « veille foncière » et seront visualisées sur fond cartographique.

La commune ne peut pas préempter sur des parcelles de la SAFER.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'adhérer à VIGIFONCIER, portail cartographique de la SAFER,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions entre la commune et la SAFER.



Coût annuel 2023 : 350 euros.

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	3	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité. 19 voix Pour.**

## 8. Questions diverses

### Information

Pierre SENECHAL : l'arrosage des fleurs se fait par pompage du bassin de l'école primaire.

**1) Les nouvelles conditions de location de la salle des fêtes pour les particuliers (caution encaissée) ont-elles un impact sur le calendrier des réservations ? Alain DUFRESNE**

Pierre SENECHAL : Les nouvelles conditions de location de la salle des fêtes n'ont pas d'impact sur le calendrier des réservations.

En 2023, il y a 52 week-ends. Nous avons loué 40 fois la salle.

Une personne a fait part de son étonnement sur le changement de fonctionnement. Elle a tout de même louée la salle.

Pas de refus de location.

En 2024, 30 locations établies dont 5 associations.

En 2025, on a déjà des demandes de réservations pour 5 week-ends.

En 2026, on a des intentions de réservation pour juillet. Calendrier non ouvert.

**2) Y a-t-il des bâtiments communaux touchés par la catastrophe naturelle "sécheresse 2022"?**

**3) Avez-vous connaissance du nombre de maisons de particuliers ayant subi des dégradations suite à cette sécheresse ? Jean Louis WOUTS**

Valentino ALLART : Aucun bâtiment communal n'est concerné par la déclaration en catastrophe naturelle de 2022.

Présence de glaises vertes sur la commune. La commune avait recensé 9 propriétés de particuliers en CATNAT.

C'est la 5<sup>ème</sup> demande de CATNAT. Charge à eux de faire la procédure auprès de leur assurance.

Seuls les déclarants sont concernés.

Cela n'est pas généralisé sur un secteur de Givenchy. C'est sur l'ensemble de Givenchy que nous avons des désordres.

La mairie reste à la disposition des givenchysois.

**4) Dans le futur lotissement, rue de l'égalité, y a-t-il des terrains appartenant à la commune dans ce projet ? Si oui, quelle superficie et quel est le prix de vente ? Alain DUFRESNE**

Pierre SENECHAL : Le prix moyen de cession des terrains communaux a été évalué à 20 euros du m<sup>2</sup> (moyenne terrain non aménageables et aménageables par le service d'évaluation des domaines. L'avis doit être renouvelé. Parcelles AD 758 ; 760 ; AE 117 ; 378 et 420. La totalité est de 8 345 m<sup>2</sup>. Tout n'est pas en zone constructible. La volonté de la commune dans ce lotissement était de vendre les terrains à la condition de dépasser le taux légal d'espaces verts.

C'est un lotissement avec une exigence importante en matière d'assainissement et avec la création de chemins d'eaux. Cela représente un investissement conséquent pour l'aménageur.

Alain DUFRESNE : Je souligne l'aménagement en paliers. C'est pas mal.

Pierre SENECHAL : il a été demandé l'aménagement d'un parc vert avec des promenades et des aménagements pour les enfants. Décrochement à l'arrière : deux riverains qui se portent acquéreurs. Ce bout sera en vente chez le notaire.

Alain DUFRESNE : Quand est-il des riverains du parc qui souhaitent poser une clôture ?

Pierre SENECHAL : Ce sera à charge partagé.

Pas de retransmission facebook ce soir.

**Fin de séance : 20h20**



**Nombre de membres  
en exercice:** 19

**Présents :** 18

**Votants:** 19

**Séance du vendredi 09 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoqué le 05 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Pierre SENECHAL

**Sont présents:** Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER, Guillaume VEGA, Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Jean-Michel HULOT, Geneviève BACQ, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Alain DUFRESNE

**Représentés:** Bernadette CAMPHIN

**Secrétaire de séance:** Sabine VANDOMME

SENECHAL PIERRE 	ALLART VALENTINO 	FOURNIER ANNIE CLAUDE 	VEGA GUILLAUME
BARLET VIRGINIE 	BECQUET PATRICK 	DEFONTAINE MONIQUE 	GLODEK MARTINE 
HULOT JEAN MICHEL 	BACQ GENEVIEVE 	TIELEMANS VALERIE	BINIENDA LAURENT 
BRUYERE JEROME	VANDOMME SABINE 	NOE VIRGINIE 	EVARD OLIVIER 
WOUTS JEAN LOUIS 	CAMPHIN BERNADETTE 	DUFRESNE ALAIN 	